NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

En application des dispositions de la circulaire 56/G/2007 de Bank Al-Maghrib, les établissements de crédit doivent établir et publier leurs états financiers consolidés en normes comptables tenationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) à partir du 1er janvier 2008, avec un bilan d'ouverture au 1er janvier 2007.

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux meilleurs standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

Les nouvelles normes comptables internationales ont donc été appliquées par le Groupe Crédit du Maroc à compter du 1er janvier 2008 (date de la première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « First Time Adoption of International Financial Reporting Standards » et par les autres normes du référentiel

Les états financiers du Groupe Crédit du Maroc depuis l'arrêté du 31 décembre 2009 sont établis selon la norme IAS1 révisée « Présentation des états financiers ». L'application de la norme IAS1 révisée a eu pour effet d'introduire un nouvel état de synthèse présenté à la suite du compte de résultat intitulé « Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ». Ce nouvel état présente le résultat net auquel sont ajoutés les gains et les pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres tels que les réévaluations des actifs disponibles à la vente.

1. Périmètre de consolidation

1.1 Norme

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités étrangères et nationales dont le groupe détient des participations directes ou indirectes.

De même, le groupe doit consolider les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entité ad hoc » contrôlée par l'établissement de crédit assujetti, et ce même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : Intégration globale, consolidation proportionnelle et mise en équivalence.

1.2 Options retenues

Le Groupe Crédit du Maroc intègre dans son périmètre de consolidation les filiales dont il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels. Sont exclus du périmètre de consolidation, les titres de participation sur lesquels le Groupe ne dispose d'aucun contrôle.

Le Groupe Crédit du Maroc ne dispose pas d'entités ad hoc contrôlées au sens SIC 12.

2. Les immobilisations corporelles

2.1 Norme

Une immobilisation corporelle est un bien par nature durable détenu par l'entreprise pour être utilisé par elle-même ou loué à des tiers.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

Le modèle du coût amorti

Le coût amorti correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur.

La fréquence de la réévaluation dépend des fluctuations de la juste valeur des immobilisations. Lorsque la juste valeur d'un actif réévalué diffère significativement de sa valeur comptable, une nouvelle réévaluation est nécessaire.

La iuste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'approche par composants

Chaque élément significatif d'une immobilisation corporelle doit être comptabilisé séparément comme un composant et amorti de façon systématique sur sa durée d'utilité propre, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques.

La valeur résiduelle

C'est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

La durée d'utilité

La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser un actif. L'amortissement débute quand cet actif est disponible pour être utilisé. Par conséquent, l'amortissement cesse quand l'actif est sorti du bilan. La base amortissable correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

2.2 Options retenues

Le modèle retenu est celui du coût amorti. Les frais d'acquisition ont été inclus dans les valeurs d'entrée des immobilisations et rattachés au composant principal pour l'amortissement.

Au niveau de l'approche par composants, le groupe dispose d'un outil de gestion des immobilisations qui permet de distinguer pour chaque bien les valeurs réelles relatives à chaque composant sans utilisation d'une matrice de décomposition. Les durées d'amortissement retenues en IFRS sont résumées dans le tableau suivant :

| Famille | Durée d'amortissement | | | |
|--|-----------------------|--------|--|--|
| ruillile | Social | IFRS | | |
| Immeubles d'exploitation | 20 ans | 50 ans | | |
| Agencements, aménagements et installations | 10 ans | 15 ans | | |
| Mobilier et matériel de bureau | 5 ans | 10 ans | | |
| Matériel informatique | 5 ans | 5 ans | | |
| Logiciels informatiques | 5 ans | 5 ans | | |
| Matériel roulant | 4 ans | 4 ans | | |

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle.

3. Immeubles de placement

3.1 Norme

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

- Le modèle de la juste valeur : si l'entité opte pour ce traitement, il doit être appliqué à l'ensemble des immeubles de placement :
- Le modèle du coût amorti : dans ce cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la présentation en annexes

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

3.2 Options retenues

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an.

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue est le coût historique amorti. L'information de la juste valeur devrait être présentée en annexes.

A la date d'arrêté, le Groupe Crédit du Maroc ne dispose pas d'immeubles de placement.

4. Immobilisations incorporelles

4.1 Norme

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, identifiable (afin de la distinguer du qoodwill) et sans substance physique.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

- Le modèle du coût : l'immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs.
- Le modèle de la réévaluation : l'immobilisation incorporelle doit être comptabilisée pour son montant réévalué correspondant à sa juste valeur à la date de réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur ultérieures. Ce traitement est applicable s'il existe un marché actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur la base de la dite durée. Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

4.2 Options retenues

Valorisation des logiciels développés en interne : l'activation des logiciels développés en interne n'a pas été réalisée en FTA en raison de l'absence de données de gestion fiables permettant de connaître les coûts de développement engagés sur ces logiciels.

Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes : sont enregistrés en charges compte tenu de leur montant jugé insignifiant.

5. Goodwill

5.1 Norme

Coût d'un regroupement d'entreprises :

L'acquéreur doit évaluer le coût d'un regroupement d'entreprises comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, majoré par l'ensemble des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises et minoré par les coûts administratifs généraux.

Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau du Goodwill.

Comptabilisation du Goodwill:

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif.

Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit l'évaluer à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

5.2 Options retenues

Le Groupe Crédit du Maroc ne dispose pas de goodwill au titre d'acquisitions antérieures.

6. Contrats de location

6.1 Norme

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Il convient de distinguer entre :

Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif :

Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement. Les contrats de location-financement sont des instruments financiers dont le nominal correspond à la valeur du bien acquis/ loué diminué/augmenté des commissions versées/ perçues et tous autres frais inhérents à l'opération. Le taux d'arrêté étant dans ce cas, le taux d'intérêt effectif (TIE) Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales à l'initiation la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentés de la valeur résiduelle non garantie, et, la valeur d'entrée du bien.

6.2 Options retenues

Au niveau de la filiale Crédit du Maroc Leasing & Factoring, les contrats de crédit bail sont considérés comme des contrats de location-financement. Les durées de location sont systématiquement au moins égales à la durée de vie du bien, et les valeurs résiduelles sont de 1% pour le mobilier et de 10% en moyenne pour l'immobilier. La non levée d'option d'achat n'a jamais été constatée.

A la date de début du contrat, les loyers sont actualisés au taux d'intérêt effectif (TIE). Leur somme correspond au montant initial du financement.

7. Actifs et passifs financiers

7.1 Norme

Prêts & Créances

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé

par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance et diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité. Ce calcul doit inclure toutes les commissions et autres montants payés ou reçus directement attribuables aux crédits, les coûts de transaction et toute décote ou surcote. La méthode du coût amorti consiste à étaler ces différentes composantes par l'intermédiaire du taux d'intérêt effectif.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances :

Une provision est constituée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation sur des prêts classés en prêts et créances. Les provisions sont déterminées par différence entre la valeur nette comptable du prêt et le montant recouvrable estimé. Ces dépréciations sont appliquées sur base individuelle et sur base collective

Dépréciation sur base individuelle : S'îl existe un indice objectif de dépréciation et s'îl est probable que la banque ne sera pas en mesure d'encaisser les montants contractuels dus (en intérêt et capital) sur des prêts pris individuellement et comptabilisés au coût amorti, il y a dépréciation.

Dépréciation sur base collective : Si l'entité détermine qu'il n'y a pas d'indice objectif de dépréciation sur ces actifs pris individuellement, l'entité classe ces actifs dans un sous groupe d'actifs ayant les mêmes caractéristiques de risque de crédit, qui sont évalués collectivement pour dépréciation.

Emprunts et dépôts

Lors de sa mise en place, un dépôt ou un emprunt classé en IAS/IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » doit être évalué au bilan à sa juste valeur augmentée ou minorée des coûts de transaction et des commissions perçues. Les dépôts et emprunts classés en IAS/IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

Les dépôts classés en IAS/IFRS dans la catégorie Passifs détenus à des fins de transaction > font l'objet à la date d'arrêté, d'une évaluation ultérieure à la juste valeur. La juste valeur du dépôt est calculée intérêts courus exclus.

7.2 Options retenues

Prêts & créances

L'application du coût amorti aux crédits à plus d'un an, a été considérée comme non significative.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances

La base de dépréciation individuelle des prêts & créances selon les critères adoptés par Bank Al-Maghrib dans sa circulaire n° 19/G/2002, a été maintenue.

La base de dépréciation collective des prêts & créances a concerné les créances sensibles.

Dépréciation sur base individuelle :

Outre les créances en souffrance présentant des montants relativement significatifs pour lesquelles les provisions ont été estimées individuellement par le département du recouvrement, le groupe Crédit du Maroc a développé des modèles statistiques sur la base des historiques de recouvrement et des garanties et sûretés détenues pour le calcul des provisions relatives aux créances en souffrance non significatives.

Dépréciation sur base collective :

Le Groupe Crédit du Maroc a développé des modèles statistiques pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances sensibles en créances en souffrance.

Emprunts et dépôts

Les dépôts et emprunts ont été maintenus à leur valeur comptable. Aucune décote n'est en effet nécessaire compte tenu des caractéristiques des opérations réalisées par le Groupe Crédit du Marroc

8. Crédits restructurés

8.1 Norme

Les crédits restructurés sont ceux qui ont fait l'objet d'une restructuration subie par la banque pour prévenir ou apporter une solution à la défaillance d'une contrepartie. Cette restructuration est motivée par la situation financière dégradée du débiteur.

Les crédits restructurés pour difficultés financières de l'emprunteur font l'objet d'une décote par rapport au TIE d'origine :

- La décote est calculée au jour de la restructuration par différence entre la valeur nette comptable du prêt restructuré et la somme des cash flow futurs attendus du nouveau prêt restructuré, actualisés aux TIE d'origine du prêt.
- Par la suite, la décote est reprise actuariellement sur la durée de vie du prêt de telle sorte que l'intérêt du prêt restructuré soit dégagé au TIE d'origine.

Les renégociations commerciales, sollicitées par un client sain qui fait jouer la règle de la concurrence, ne donnent lieu au calcul de la décote que si le nouveau taux consenti n'est pas en phase avec les conditions de marché au jour de la renégociation.

8.2 Options retenues

La décote a été calculée sur les crédits restructurés pour des difficultés financières tel que défini dans la norme :

La décote est calculée au jour de la restructuration par différence entre la valeur nette comptable du prêt restructuré et la somme des cash flows futurs attendus du nouveau prêt restructuré, actualisés aux taux d'origine du prêt. Ensuite la décote est amortie par le compte de résultat sur la durée de vie résiduelle du crédit. Cette décote a été considérée comme non significative.

9. Crédits hors marché

9.1 Norme

La norme IAS 39 requiert que les prêts ou emprunts hors marché soient remis à la valeur du marché. Les crédits hors marché représentent les crédits ayant des taux d'intérêts inférieurs aux taux de marché. Pour ces mêmes crédits, une décote doit être calculée et comptabilisée. Cette décote correspond à la différence ente les flux futurs liés au prêt actualisés au taux du prêt et ces mêmes flux actualisés au taux de marché.

La décote est ensuite intégrée dans le TIE et amortie par le compte de résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du crédit. Si une entité émet un prêt assorti d'un taux d'intérêt hors marché et reçoit en contrepartie des commissions prélevées à la mise en place, l'entité comptabilise le prêt à sa juste valeur, c'est-à-dire net des commissions reçues. L'entité amortit la décote hors marché en résultat par la méthode du taux d'intérêt effectif.

9.2 Options retenues

Pour les créances à taux fixes, la courbe de taux de marché a été reconstituée à partir d'un modèle statistique et des taux minima BAM.

Pour les créances à taux variables, le taux du crédit a été considéré comme étant dans le marché. La décote nette calculée a été considérée comme non significative.

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

10. Provisions du passif

10.1 Norme

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée lorsque :

- Le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- Il est probable (ce qui veut dire plus probable qu'improbable) qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation;
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

10.2 Options retenues

Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions inscrites au passif et à leur :

- · affectation aux natures de risques inhérents,
- exclusion des provisions pour risques généraux et provisions à caractère fiscal,
- revue de valorisation et comptabilisation selon les dispositions des normes IAS/IFRS.

11. Titres

11.1 Norme

La norme IAS 39 définit quatre catégories d'actifs applicables aux titres :

- Titres de transaction (Actifs financiers à la juste valeur par résultat) :
- Titres disponibles à la vente (Available For Sale AFS);
- Titres détenus jusqu'à l'échéance (Held To Maturity – HTM) ;
- Prêts et créances (catégorie ouverte aux titres non cotés sur un marché actif souscrits directement auprès de l'émetteur).

Les titres sont classés en fonction de l'intention de gestion

Titres du portefeuille de Transaction : Actifs financiers à la juste valeur par résultat, selon la norme IAS 39.9, les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

Titres du portefeuille disponible à la vente (Available For Sale) : Cette catégorie de titre concerne : les titres de placement, les titres de l'activité de portefeuille, les titres de participation non consolidés et les autres titres détenus à long terme. Aussi, la norme stipule que sont classés dans cette catégorie les actifs et passifs qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories. Les variations de juste valeur (positives ou négatives) des titres classés en «disponibles à la vente» sont enregistrées en capitaux propres (recyclables) L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenu fixe est comptabilisée en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel)

En cas de signe objectif de dépréciation significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisé par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente comptabilisée en capitaux propres doit en être sortie et comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation peut faire l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de taux mais pas pour les instruments de capitaux propres. Dans ce dernier cas, la variation de juste valeur positive sera comptabilisée dans un compte de capitaux propres recyclables et la variation négative, en deçà du point bas déterminé, sera enregistrée en résultat.

Titres du portefeuille (Held To Maturity): Détenus jusqu'à l'échéance La catégorie «titres détenus jusqu'à l'échéance) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Le classement dans cette catégorie présente l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner la classification de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans) La comptabilisation est au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la règle du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE) qui est obtenue par actualisation des flux futurs attendus au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est à constater.

Titres du portefeuille (Prêts et créances): La catégorie (Prêts et créances) est ouverte aux actifs financiers non côtés et non destinés à être cédés et que l'établissement a l'intention de conserver durablement. Sa comptabilisation s'opère au coût amorti (selon méthode du TIE) corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation. En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est possible.

11.2 Options retenues

Les instruments détenus en portefeuilles ont été classés dans les catégories suivantes :

| Rubrique actuelle | Classement IFRS |
|-------------------------|-------------------------------|
| Titras de placement | Titres disponibles à la vente |
| Titres de placement | Prêts et créances |
| Titres de participation | Titres disponibles à la vente |

12. Dérivés

12.1 Norme

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39 et qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- Sa valeur évolue en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat;
- Il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont

- on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché :
- · Il est réglé à une date future.

Un instrument de couverture est un dérivé désigné ou (pour une couverture du seul risque de variation des taux de change) un actif ou passif financier désigné non dérivé dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert désigné.

12.2 Options retenues

Toutes les opérations de change à terme ont été valorisées en valeur de marché.

Ces opérations sont enregistrées dorénavant dans le bilan à la date de l'engagement et non plus dans le hors bilan, même si la juste valeur à l'initiation est nulle pour la quasi-totalité des contrats (juste valeur nulle pour des contrats fermes initiés à des conditions de marché).

13. Avantages au personnel

13.1 Norme

Principe général

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages.

Typologie des avantages au personnel

Les avantages au personnel sont classés en cinq catégories, selon la nature et les modalités de versement des prestations.

On distingue :

- Les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes (si elles sont payables dans les douze mois suivant la fin de l'exercice) ainsi que les avantages non monétaires (comme l'assistance médicale, le logement, les voitures et les biens ou services gratuits ou subventionnés) dont bénéficient les membres du personnel en activité;
- Les autres avantages à long terme (payables plus de douze mois après la fin de l'exercice), notamment les congés sabbatiques, les indemnités pour invalidité de longue durée, les primes et les rémunérations différées telles les indemnités de départ à la retraite, les primes d'ancienneté ou les médailles du travail;
- · les indemnités de fin de contrat de travail ;
- · les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite, l'assurance-vie postérieure à l'emploi, et l'assistance médicale postérieure à l'emploi.

Avantages postérieurs à l'emploi : régimes à prestations définies

Ecarts actuariels : des écarts actuariels pourront résulter d'augmentations ou de diminutions de la valeur actuelle d'une obligation au titre de prestations définies ou de la juste valeur des actifs du régime correspondant;

Méthode du corridor : l'entité doit comptabiliser une fraction de ses écarts actuariels en produits ou en charges si les écarts actuariels cumulés non comptabilisés à la fin de l'exercice précédent excèdent la plus grande des deux valeurs cidessous :

- 10 % de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture,
- Et 10 % de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.

Coût des services passés : le coût des services passés est généré lorsque l'entité adopte un régime à prestations définies ou change les prestations à payer en vertu d'un régime existant ;

Réductions et liquidations :

Une réduction intervient lorsqu'une entité :

- · Peut démontrer qu'elle s'est engagée à réduire de façon significative le nombre de personnes bénéficiant d'un régime ou ;
- · Change les termes d'un régime à prestations définies de sorte qu'une partie significative des services futurs des membres du personnel actuels ne leur donnera plus de droits à prestations ou ne leur donnera que des droits réduits. Une liquidation intervient lorsqu'une entité conclut une transaction éliminant toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des prestations prévues par un régime à prestations définies ;

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Ces hypothèses comprennent:

- · Hypothèses démographiques ;
- · Le taux attendu de rendement des actifs du régime :
- Taux d'actualisation / taux d'inflation;
- · Salaires, avantages du personnel et coûts

Avantages à long terme

La norme IAS 19 permet l'utilisation d'une méthode simplifiée de comptabilisation des autres avantages à long terme. Cette méthode diffère sur les points suivants de celle imposée pour les avantages postérieurs à l'emploi :

- · Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué;
- · L'ensemble du coût des services passés est comptabilisé immédiatement.

Indemnités de fin de contrat de travail

Une entité peut s'engager envers ses employés pour décaisser des cashs flows en leur faveur à la fin de leurs contrats de travail respectifs. Une entité est manifestement engagée à mettre fin à un contrat de travail si et seulement si elle a un

plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

Couverture des engagements

Les engagements peuvent être couverts de deux manières:

- · Par la constitution d'une provision en interne ;
- · Par l'externalisation de son obligation de verser les prestations par la souscription d'un contrat d'assurance

13.2 Options retenues

Les régimes d'avantages au personnel qui sont provisionnés par le Groupe Crédit du Maroc sont :

- · Les Primes de Fin de Carrière : Primes versées en cas de départ en retraite ou de décès d'un salarié aui présente au minimum 20 ans d'ancienneté.
- Les Indemnités de Départ Volontaire : Indemnités versées en cas de départ anticipé à la retraite d'un salarié d'au moins 55 ans (50 ans pour les femmes) et d'au minimum de 21 ans d'ancienneté.
- · Les Primes de Fidélité : Primes versées au salarié à la date anniversaire de leurs 15, 20, 25, 30, 35 et 45 ans d'ancienneté au sein du Crédit du
- · Les Congés Payés : Il s'agit des droits à congés payés cumulables et reportables jusqu'à 2 ans (avantage déjà provisionné dans les comptes

La méthode de calcul utilisée par le Groupe Crédit du Maroc est la méthode des unités de crédit projetées avec une prise en compte « proratisée » du service rendu. Cette méthode consiste en une évaluation des droits à terme moyennant des hypothèses actuarielles et une répartition de ces droits sur la période d'activité au cours de laquelle le groupe bénéficie des services de ses employés.

Le Groupe Crédit du Maroc a opté pour la comptabilisation des variations des écarts actuariels relatives aux avantages postérieurs à l'emploi en capitaux propres selon la méthode du SORIE (Statement Of Recognised Income and Expenses), par contre pour les avantages à long terme et les indemnités de fin de contrat de travail, ils continueront a être comptabilisés directement en résultat

14. Impôt exigible et impôt différé

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé

chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif ou passif augmentera ou diminuera les paiements futurs

d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale :

- · Il est probable que l'entreprise dispose d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer une différence temporelle déductible :
- · lorsqu'il y aura suffisamment de différences temporelles imposables relevant de la même autorité et relatives à la même entité imposable et dont on attend à ce qu'elles s'inversent ;
- · lorsqu'il est probable que l'entreprise dégage un bénéfice imposable suffisant relevant de la même administration fiscale et pour la même entité imposable au cours des exercices appropriés;
- · la gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés. Les normes IAS/IFRS interdisent l'actualisation des impôts différés.

14.2 Options retenues

Appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé :

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement peut être appréhendée par les business plans des sociétés

Comptabilisation d'impôt différé passif au titre des différences temporaires relatives à des immobilisations incorporelles générées dans le cadre d'un regroupement d'entreprise :

Les écarts d'évaluation liés à des immobilisations incorporelles créées dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et non cessibles séparément de l'entreprise acquise génère un impôt différé passif, et ce même si ces immobilisations ont des durées de vie indéfinies.

Impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés :

Comptabilisation obligatoire d'un impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés dès lors que ces différences temporaires devraient se résorber dans un avenir prévisible et que le recouvrement de l'actif d'impôt différé est probable.

Impôts différés initialement comptabilisés en capitaux propres:

Comptabilisation de l'impact des changements de taux d'impôt et/ou de modalités d'imposition en capitaux propres.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS

BILAN CONSOLIDÉ IFRS AU 31 DECEMBRE 2015

(En milliers de DH)

| ACTIF CONSOLIDÉ | NOTES | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|-----------|------------|------------|
| Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux | | 1 412 936 | 1564454 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 3.5 | 2 186 475 | 1134 052 |
| Instruments dérivés de couverture | | - | = |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 3.3 / 3.5 | 4 224 369 | 3 224 694 |
| Prêts et créances sur les Etablissemts de crédit et assimilés | 3.2 | 4 659 118 | 6 337 175 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 3.2 | 36 990 019 | 35 042 236 |
| Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couvert en taux | | - | = |
| Placements détenus jusqu'à leur échéance | 3.4 | - | - |
| Impôts Exigibles | | 142 477 | 82 687 |
| Actifs d'impôt différé | | 107 506 | 65 498 |
| Comptes de régularisation et autres actifs | | 157 931 | 130 317 |
| Actifs non courants destinés à être cédés | | - | = |
| Participations dans des entreprises mises en équivalence | | - | - |
| Immeubles de placement | | - | - |
| Immobilisations corporelles | 3.6 | 1 364 635 | 1 344 604 |
| Immobilisations incorporelles | 3.6 | 138 135 | 136 206 |
| Ecart d'acquisition | | | = |
| TOTAL | | 51 383 602 | 49 061 923 |

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE IFRS AU 31 DECEMBRE 2015

| | | (E | n milliers de DH) |
|---|-------|------------|-------------------|
| COMPTE DE RÉSULTAT | NOTES | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
| Intérêts et produits assimilés | 2.2 | 2 419 646 | 2 538 329 |
| Intérêts et charges assimilés | 2.2 | 688 339 | 856 682 |
| Marge d'Intérêt | | 1731307 | 1 681 647 |
| Commissions (Produits) | 2.3 | 348 470 | 343 853 |
| Commissions (Charges) | 2.3 | 31 013 | 29 771 |
| Marge sur Commissions | | 317 457 | 314 082 |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | | 111 000 | 149 128 |
| Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | | 11 354 | 20 312 |
| Produits des autres activités | | 14 139 | 5 414 |
| Charges des autres activités | | 89 238 | 80 924 |
| PRODUIT NET BANCAIRE | | 2 096 019 | 2 089 660 |
| Charges générales d'exploitation | | 1 086 836 | 991401 |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | | 107864 | 111 637 |
| Résultat Brut d'Exploitation | | 901 319 | 986 622 |
| Coût du risque | 2.1 | -766 414 | -598 424 |
| Résultat d'Exploitation | | 134 905 | 388 198 |
| Quote-Part du résultat net des entreprises mises en équivalence | | - | - |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 2.4 | 13 | -1 648 |
| Variations de valeur des écarts d'aquisition | | - | - |
| Résultat avant Impôt | | 134 917 | 386 550 |
| Impôts sur les bénéfices/Impôts différés | | 58 510 | 146 469 |
| Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession | | - | - |
| Résultat net | | 76 408 | 240 081 |
| Intérêts minoritaires | | -5 449 | 2 298 |
| résultat net Part du groupe | | 81 857 | 237 783 |
| Résultat par action | | 7,52 | 22,27 |
| Résultat dilué par action | | 7,52 | 22,27 |

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2015

| | , | |
|--|------------|------------|
| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
| Résultat net | 76 408 | 240 081 |
| Ecarts de conversion | 1 039 | -368 |
| Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente | -10 709 | 41 104 |
| Réévaluation des instruments dérivés de couverture | - | - |
| Réévaluation des immobilisations | - | - |
| Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies | 3 661 | 150 |
| Quote-part des gains et pertes comptablisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence | - | = |
| Impôts | - | - |
| Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | -6 009 | 40 886 |
| Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | 70 399 | 280 967 |
| Dont part du Groupe | 75 848 | 278 669 |
| Dont par des intérêts minoritaires | -5 449 | 2 298 |

(En milliers de DH

| | | (E | n milliers de DH) |
|--|-------|------------|-------------------|
| PASSIF CONSOLIDÉ | NOTES | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
| Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux | | 7 | 7 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 3.5 | 6 308 | 8 243 |
| Instruments dérivés de couverture | | - | - |
| Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés | | 2 485 651 | 1 318 398 |
| Dettes envers la clientèle | | 38 425 901 | 36 976 324 |
| Titres de créance émis | | 3 519 495 | 3 921 426 |
| Ecart de réévaluation passif des portefuilles couverts en taux | | - | - |
| Passifs d'impôt exigibles | | 2 528 | 5 313 |
| Passifs d'impôt différé | | 198 415 | 167 483 |
| Comptes de régularisation et autres passifs | | 485 068 | 444 876 |
| Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés | | - | - |
| Provisions techniques des contrats d'assurance | | - | - |
| Provisions | 3.7 | 398 959 | 290 112 |
| Subventions, fonds publ affectés, fonds spéciaux de garantie | | - | - |
| Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie | | 1 526 189 | 1 528 178 |
| Capitaux propres | | 4 335 081 | 4 401 562 |
| Capitaux propres part du groupe | | 4 283 748 | 4 343 337 |
| Capital et réserves liées | | 3 705 364 | 3 603 292 |
| Réserves consolidées | | 460 967 | 459 653 |
| Gains ou pertes latents ou différés | | 35 561 | 42 609 |
| Résultat net de l'exercice | | 81 857 | 237 783 |
| Intérêts minoritaires | | 51332 | 58 225 |
| TOTAL | | 51 383 602 | 49 061 923 |

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2015

| | (| (En milliers de DH |
|---|------------|--------------------|
| FLUX DE TRESORERIE | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
| Résultat avant impôts | 134 917 | 386 550 |
| +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles \ensuremath{e} | 107 864 | 111 637 |
| +/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations | - | - |
| +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers | 488 738 | 445 916 |
| +/- Dotations nettes aux provisions | 114 658 | -31 528 |
| +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence | - | - |
| +/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement | 1530 | -843 |
| +/- Perte nette/(gain net) des activités de financement | 5 380 | -56 574 |
| +/- Autres mouvements | -2446 | -13 918 |
| Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements | 715 724 | 454 690 |
| +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés | 3 409 896 | -2 800 370 |
| +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle | -989 825 | 1 569 414 |
| +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers | -2 086 881 | 2 100 865 |
| +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers | -28 853 | 92 637 |
| - Impôts versés | -65 038 | -138 080 |
| Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles | 239 298 | 824 466 |
| Flux nets de trésorerie généré par l'activité opérationnelle | 1089940 | 1 665 705 |
| +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations | - | - |
| +/- Flux liés aux immeubles de placement | - | - |
| +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles | -131 355 | -95 145 |
| Flux nets de trésorerie lié aux opérations d'investissement | -131355 | -95 145 |
| +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires | -138 004 | -116 876 |
| +/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement | -409 300 | -1 635 000 |
| Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement | -547 303 | -1 751 876 |
| Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie | 1039 | -368 |
| Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | 412 320 | -181 683 |

| COMPOSITION DE LA TRESORERIE | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|------------|------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture | 1763 385 | 1945 068 |
| Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif) | 1564 447 | 1 245 979 |
| Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit | 198 938 | 699 089 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture | 2 175 706 | 1763 385 |
| Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif) | 1 412 929 | 1 564 447 |
| Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit | 762 776 | 198 938 |
| Variation de la trésorerie nette | 412 320 | -181 683 |

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2015

(En milliers de DH)

| | Capital | Réserves liées au capital | Actions propres | Réserves et résultats consolidés | Gains ou pertes latents ou différés | Capitaux propres part Groupe | Intérêts minoritaires | Total |
|---|-----------|------------------------------|-----------------|--|--|------------------------------------|--------------------------|-----------|
| Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2013 | 1 035 848 | 2 389 059 | - | 750 265 | 1355 | 4 176 528 | 59 438 | 4 235 966 |
| Opérations sur capital | 32 051 | 134 987 | - | - | - | 167 038 | - | 167 038 |
| Paiements fondés sur des actions | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Opérations sur actions propres | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Dividendes | - | - | - | -279 679 | - | -279 679 | -3 513 | -283 192 |
| Autres | | 11 346 | - | -11 346 | - | - | - | - |
| Changements de méthodes comptables | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Résultat de l'exercice | - | - | - | 237 783 | - | 237783 | 2 298 | 240 081 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles : Réevaluations et cessions | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat | - | - | - | - | 41 104 | 41 104 | - | 41 104 |
| Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies | - | - | - | - | 150 | 150 | - | 150 |
| Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat | - | - | - | -368 | - | -368 | - | -368 |
| Gains ou pertes latents ou différés | - | - | - | -368 | 41 254 | 40 886 | - | 40 886 |
| Autres | - | - | - | 780 | | 780 | 2 | 783 |
| Variations de périmètre | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2014 | 1 067 899 | 2 535 392 | - | 697 436 | 42 609 | 4 343 337 | 58 225 | 4 401 562 |
| Opérations sur capital | 20 222 | 78 645 | | | | 98 867 | | 98 867 |
| Paiements fondés sur des actions | | | | | | - | | - |
| Opérations sur actions propres | | | | | | - | | - |
| Dividendes | | | | -234 938 | | -234 938 | -1 447 | -236 385 |
| Autres | | 3 205 | | -3 205 | | - | | - |
| Changements de méthodes comptables | | | | | | - | | - |
| Résultat de l'exercice | | | | 81 857 | | 81 857 | -5 449 | 76 408 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles : Réevaluations et cessions | | | | | | - | | - |
| Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat | | | | | -10 709 | -10 709 | | -10 709 |
| Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies | | | | | 3 661 | 3 661 | | 3 661 |
| Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat | | | | 1 039 | | 1 039 | | 1 039 |
| Gains ou pertes latents ou différés | | | | 1 039 | -7048 | -6 009 | | -6 009 |
| Autres | | | | 635 | | 635 | 2 | 638 |
| Variations de périmètre | - | - | - | - | - | - | | - |
| Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2015 | 1 088 121 | 2 617 242 | - | 542 824 | 35 561 | 4 283 749 | 51 332 | 4 335 081 |

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

PRINCIPES ET PÉRIMETRE DE CONSOLIDATION

Préambule

Le Groupe Crédit du Maroc est consolidé en normes IAS/ IFRS depuis 2004, en tant que filiale, dans les comptes du Crédit Agricole S.A.

En 2008 le Crédit du Maroc a procédé à une convergence des paramètres et des options de consolidation entre les comptes consolidés en normes IAS/IFRS publiés au 31 décembre 2008 en application des dispositions réglementaires de Bank Al Maghrib (BAM) et les comptes adressés au Crédit Agricole SA pour les besoins de sa consolidation.

Le Crédit du Maroc a ainsi procédé à l'alignement des paramètres et options retenus pour le traitement des comptes adressés au groupe Crédit Agricole SA avec ceux adoptés au moment de l'application du référentiel IFRS, conformément aux dispositions réglementaires de BAM.

Pour les provisions individuelles et collectives, les paramètres de calcul de la probabilité de défaut et la perte en cas de défaut ont été affinés et appliqués de la même manière pour la consolidation au 31 décembre 2015 selon les règles BAM et pour les comptes adressés à Crédit Agricole SA.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit du Maroc et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles Crédit du Maroc dispose d'un pouvoir de contrôle.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

Les notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, la définition de contrôle, selon IFRS 10 comporte les trois éléments suivants :

- · Le pouvoir détenu sur l'entité émettrice ;
- L'exposition ou le droit à des rendements variables, en raison des liens avec l'entité émettrice ;
- La capacité de Crédit du Maroc d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influer sur le montant des rendements au'il obtient.

Crédit du Maroc contrôle une entité émettrice si et seulement si ces trois éléments sont réunis.

L'IFRS 11 porte sur le classement d'un partenariat sur lequel deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Selon IFRS 11, il existe deux types de

partenariat : les entreprises communes et les coentreprises. Ces deux types de partenariats se distinguent par les droits et obligations des parties à l'entreprise.

- Entreprise commune: les coparticipants ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs. Chaque coparticipant comptabilise ses actifs, ses passifs, ses produits et ses charges y compris sa quote-part de ces actifs, passifs, produits et charges, relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune.
- Coentreprise: les coentrepreneurs ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et 11. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par Crédit du Maroc sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, applicable selon les conditions cités par la norme IFRS 10 ;
- la mise en équivalence, pour les coentreprises ayant des droits sur l'actif net, tel que cité par la norme IFRS 11;

 la quote-part des actifs, passifs, charges et produits, pour les entreprises communes ayant des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs, selon la norme IFRS 11.

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées

sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs. L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne, sont constatées.

Regroupements d'entreprises – écarts d'acquisition (IFRS 3)

Le Groupe Crédit du Maroc n'a pas effectué de regroupement courant 2015.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE CRÉDIT DU MAROC AU 31 DÉCEMBRE 2015

| Sociétés Consolidées Capital so (KDH) | Capital social (| Capital social | % | Méthode de consolidation | |
|---------------------------------------|------------------|----------------|-------------|--------------------------|-----|
| | (KDH) | (KUSD) | de contrôle | d'intérêts | (*) |
| Crédit du Maroc | 1 088 121 | | 100,00 | 100,00 | E.C |
| Crédit du Maroc Capital | 10 000 | | 100,00 | 100,00 | I.G |
| Crédit du Maroc Leasing | 124 000 | | 66,66 | 66,66 | I.G |
| Crédit du Maroc Patrimoine | 1 000 | | 100,00 | 100,00 | I.G |
| Crédit du Maroc Assurances | 200 | | 100,00 | 100,00 | I.G |
| Crédit du Maroc Offshore | | 1 655 | 100,00 | 100,00 | I.G |
| S.I.F.I.M | 168 321 | | 100,00 | 100,00 | I.G |

^{*} E.C : Etablissement consolidant - IG : Intégration globale

EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATEGIE DE COUVERTURE

1. Gouvernance et organisation de la gestion des risques

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques découlent des principes généraux de la gouvernance de la banque.

1.1 La Gouvernance

Les principales instances sont :

- Le Conseil de surveillance et ses Comités spécialisés (comité d'audit et des risques, comité de rémunération)
- · Le Directoire,
- · Les comités de gestion.

Responsabilités des acteurs :

Le Conseil de surveillance

Il est l'organe d'administration de la banque. A ce titre, il en définit les orientations stratégiques, appréhende et détermine la politique de gestion des divers risques auxquels la banque est exposée.

Le Conseil de Surveillance a par ailleurs institué, en son sein, deux comités spécialisés chargés d'analyser en profondeur certaines questions spécifiques et de le conseiller à ce sujet.

Le comité d'audit et des risques a principalement en charge les missions suivantes :

- Vérifier la fiabilité et l'exactitude des informations financières et porter une appréciation sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes
- Porter une appréciation sur la qualité du système de contrôle interne et la maîtrise des risques notamment en examinant les rapports d'activités des différentes fonctions de contrôles
- Prendre connaissance des conclusions et des recommandations de l'audit interne, des commissaires aux comptes et des autorités de supervision et suivre la mise en œuvre des actions

Le comité de rémunération, en charge des missions suivantes :

- Proposer les rémunérations du conseil de surveillance,
- Préparer les décisions du Conseil de Surveillance en matière de rémunération des membres du Directoire,

- Conseiller le Conseil de Surveillance dans les domaines relevant des ressources humaines.
- Valider les propositions d'appréciation des membres du Directoire par le Président du Directoire et les soumettre au Conseil de Surveillance pour accord,
- · Réaliser l'évaluation du Président du Directoire,
- Suivre l'évolution de carrière et la rémunération des membres du Comité Exécutif.

Le Directoire

Il est l'organe exécutif de la banque. Il met en œuvre les stratégies et les politiques définies par l'Organe d'Administration

Le Directoire du Crédit du Maroc a mis en place le Comité de Direction Générale. Son objectif est d'assurer la coordination entre les différents pôles de gestion de la banque en terme de stratégie, de politique de développement et de supervision du fonctionnement de la banque.

Le Comité Exécutif est l'organe responsable de :

- suivre les résultats commerciaux et financiers de la banque :
- mettre en valeur les synergies entre toutes les unités de la banque ;
- présenter les grands sujets transversaux ;
- coordonner entre les marchés et les fonctions support.

Le Directoire définit l'organisation générale de la gestion des risques et met en œuvre les processus d'octroi et de gestion, permettant d'appréhender, mesurer et maîtriser d'une façon globale l'ensemble des risques encourus par la banque.

Il est responsable du Contrôle Interne de la banque.

Il établit chaque année une **stratégie risques** qui examine toutes les activités de la banque et les risques qu'elles induisent et définit des limites opérationnelles pour :

- le risque de crédit par secteurs d'activités ou de groupes de risques
- le risque de liquidité Gaps de taux pour l'ALM,
- les risques de marché VaR, stress-tests etc.

Cette stratégie risques est présentée au Conseil de surveillance qui la valide.

Pour mener à bien ses missions, le Directoire a créé des Comités spécialisés dont les principaux, en matière de gestion des risques sont :

- · Le comité affaires
- · Le comité flux
- · Le comité efficacité du fonctionnement
- · Le comité des grands projets
- · Le comité DILG / DAG
- · Le comité des crédits
- Le comité de classement et de passage au contentieux
- · Le comité de pilotage et de suivi des risques
- Le comité de suivi des risques sensibles
 Le comité ALM et risques de marchés
- Le comité de management de la conformité
- Le comité de management de la conformité
 Le comité de contrôle interne
- Le comité Nouveau produit Nouvelle Activité (NAP)
- · Le comité fraudes internes et externe
- Le Comité Juridique ;
- · Le Comité Sécurité ;

1.2 Organisation de la gestion des risques

1.2.1 Le Contrôle Permanent des Risques

Le Crédit du Maroc, en s'appuyant sur l'expérience de son Groupe d'appartenance, a adopté une gestion centrale de ses risques. Elle est placée sous l'autorité de la Direction des Risques et Contrôles Permanents (DRCPG), dont la mission générale est de « donner au Management de la banque l'assurance que toutes ses activités sont exercées dans des conditions de sécurité acceptable ».

Totalement indépendante des métiers elle rapporte directement au Président du Directoire et au Conseil de surveillance, via le Comité d'Audit et des Risques.

La DRCPG définit les contrôles liés aux procédures au premier niveau d'exécution, organise les contrôles hiérarchiques ou fonctionnels de second niveau et les consolide pour obtenir une vision globalisée de la qualité d'exécution de toutes les activités de la banque.

Les risques couverts sont regroupés dans les familles suivantes :

- **Risque de contrepartie** : il correspond au risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou hors bilan ont été contractés.

- Risques financiers :

- 1. Risque de marché : les risques de marché ou risques de variation de prix, représentant les pertes potentielles suite à des mouvements adverses de cours, de prix ou de niveau de taux.
- 2. Risque de liquidité ou de taux : risque lié à la liquidité de la banque et à l'évolution des taux,
- Risque opérationnel et conformité : Risque lié à l'exécution des opérations. Il comprend les risques informatiques, juridiques, fiscaux, réglementaires et commerciaux.

1.2.2 Le Contrôle Périodique des Risques

La Direction du Contrôle Périodique assure la fonction d'audit interne en réalisant des missions de contrôle périodique sur pièce et sur place dans les différentes unités et directions constituant la Banque. Elle est chargée d'évaluer la maîtrise globale des différents risques et de faire des propositions d'actions correctives. Elle exerce ses travaux en toute indépendance et rapporte à ce titre directement au Comité d'Audit et des Risques.

2. Exposition aux risques et stratégie de couverture

2.1 Risque de crédit

Politique générale

Les politiques crédit du Crédit du Maroc s'inscrivent dans le cadre de principes généraux et dans le respect des normes édictées par le régulateur et par le groupe d'appartenance Crédit Agricole SA.

Elles couvrent les aspects relatifs à la déontologie, l'indépendance, la responsabilité, la collégialité des décisions, la maîtrise et le suivi des risques, la rémunération des opérations, etc.

Elles sont revues chaque année, dans le cadre de la stratégie risques qui examine toutes les activités de la banque et les risques qu'elles induisent et fixent des limites opérationnelles en termes de segment de clientèle, de secteurs d'activité, de concentration, etc.

Cette stratégie est présentée par le Directoire au Conseil de surveillance qui la valide.

Dispositif de décision et de gestion des risques

Etude et décision

Le processus de décision découle des pouvoirs détenus par le Président du Directoire et des subdélégations qu'il a distribuées aux acteurs, selon un mode intuitu-personae, décliné en fonction des marchés. Au-delà des limites subdéléguées, les décisions sont prises par le Comité des crédits dont les décisions sont collégiales.

Le processus de décision est géré par un applicatif informatique centralisé et intégré qui détermine en fonction de normes et de critères paramétrés, les niveaux de délégation requis. Les décisions en faveur des clients professionnels et entreprises nécessitent un double regard de la ligne commerciale et des risques.

Les filiales ont recours à un avis des lignes spécialisées du Crédit du Maroc qui conditionne l'octroi

Les demandes de crédit formulées par les lignes commerciales sont formalisées et documentées en application des règles du régulateur et des normes de la banque.

Mise en place - Garanties

La mise en place des crédits est opérée après vérification du respect des conditions d'octroi.

La gestion des dossiers de garanties est centralisée.

Surveillance des risques et déclassement des créances

Elle est à la charge d'une structure dédiée et indépendante, appuyée par des correspondants dans les différents marchés et dans les régions.

Cette structure qui dispose d'un accès à tous les systèmes d'information de la banque a pour mission de surveiller la qualité des engagements, d'appréhender dans une optique préventive les dégradations des risques (impayés, gel des comptes, etc.) et d'en assurer un suivi.

Elle organise sur la base d'indicateurs internes un suivi rapproché des créances sensibles qui est opéré par un Comité dédié.

Elle identifie les créances qui relèvent du déclassement en « souffrance », selon les critères édictés par le régulateur en la matière et les provisionne en conséquence. Ces décisions sont validées par un Comité dédié pour assurer une parfaite couverture des risques et conformité aux normes

Recouvrement

Pour le marché Retail et PRO/TPE, le recouvrement est opéré par le réseau jusqu'au premier impayé inclus. Ensuite, à partir du second impayé, il est pris en charge systématiquement par la plate-forme de recouvrement créée à cet effet, qui poursuit le travail de recouvrement à l'amiable.

Pour le marché PME/PMI et Grandes Entreprises, il est assurée par les chargés d'affaires avec, selon les cas et sur décision de comité dédié ou à la demande de la ligne commerciale, l'appui d'une structure centrale dédiée au Recouvrement et Restructuration de créances.

Si le dossier passe en « Compromis » il est pris en charge par la Direction Juridique qui poursuit le recouvrement et opère en parallèle les poursuites judiciaires

Tout le processus de décision et de surveillance des risques est traçable et auditable.

Notation interne

Le Crédit du Maroc dispose d'un système de notation. Il couvre toutes les créances entreprises (PME/PMI, Grandes entreprises et entreprises des secteurs de la promotion immobilière), sauf les banques et les institutions financières qui disposent d'une notation spécifique en relation avec le groupe d'appartenance et qui font l'objet de notation par la maison mère Crédit Agricole SA.

Le système de notation du Crédit du Maroc est conforme aux préconisations de Bâle 2. Il est uniforme sur l'ensemble du périmètre du groupe Crédit Agricole.

Le système repose sur une appréciation quantitative et qualitative. Il fait intervenir les différents acteurs du processus de décision : les chargés d'affaires, les risques et les décisionnaires. Pour la Banque de Réseau, tous les crédits à la consommation sont soumis à un score d'octroi soit propre au Crédit du Maroc, ou soit celui du partenaire Wafasalaf et ce, en fonction de critères bien définis.

Grille de notation Corporate :

Elle comporte 13 échelons de A à E, avec des échelons intermédiaires, pour les contreparties saines et 2 échelons F et Z, pour les contreparties en défaut, dont le dernier pour les contreparties en recouvrement juridique.

Ces échelons sont compatibles avec les échelles de notation des principales sociétés de rating internationales : Standard & Poor et Moody's.

Délégation :

La notation est un élément essentiel du processus de décision. Elle conditionne le niveau de délégation.

Risques sensibles

Les contreparties notées aux échelons E et F sont insérées dans le suivi rapproché opéré sur les risques sensibles et sous l'autorité du comité dédié.

2.2 Risque de marché

Les activités de marché sont encadrées par des limites globales et opérationnelles définies dans le cadre de la stratégie risques de la banque.

Le format de limites, qu'elles soient globales ou opérationnelles, sont de trois natures : quantitative (VaR. Stress, sensibilités détaillées), qualitatif (produits autorisés, devises autorisées, maturité max...) et des seuils de perte (loss alert et stop loss). Les sets de limites concernent le change comptant, le trading BdT, le trading CD, la Trésorerie, et les Repos.

Organisation de la filière :

Les activités de marchés sont organisées en trois domaines indépendants :

· Le Front Office :

Le FO est littéralement l'interface de la banque avec le marché. Il centralise et traite tous les besoins de la banque et de ses clients en terme de couverture et financement. Il engage la banque dans le respect des limites internes de marché, des limites réglementaires et des lignes de crédit qui lui sont accordées. Il est rattaché hiérarchiquement à la ligne commerciale ou à la Banque de Financement et Investissement - BFI.

· Le Back-Office :

Le BO suit le traitement post-marché des opérations : confirmation, paiement, règlement – livraison et comptabilité.

Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction du Service Clientèle et des Flux.

· Le PCRM (Pôle Contrôle des Risques de Marché) :

En matière de suivi et de contrôle des activités, le PCRM, a en charge :

- Le suivi du respect des limites, que celles-ci soient quantitatives (niveaux de risque), qualitatives (instruments, devises ou maturités autorisés) ou relatives aux niveaux de perte tolérée (stop loss).
- Le traitement des dépassements (analyse des raisons, mode et délai de régularisation...).
- La surveillance des risques et des résultats en liaison avec l'évolution des marchés.
- · Production et analyse des P&L de gestion
- Production et contrôle qualité des indicateurs de risques
- · Back testing de la VaR
- Production et analyse des stress scenarii
- · Vérification des données de marché
- Vérification que le BO s'est assuré de la cohérence des stocks entre outil FO et BO
- Production et analyse des états de suivi de l'exposition aux risques

Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction Contrôle Central des Risques.

Le suivi des risques doit être effectué aux différents niveaux de l'établissement avec des séparations de pouvoir entre le front office, le back office, les risques et le contrôle financier, autrement dit entre ceux qui passent les ordres et ceux qui les contrôlent.

Ainsi, cette organisation permet :

· de s'assurer en permanence du respect des

procédures, des normes et des limites mises en place :

- d'analyser les causes du non-respect éventuel des procédures et des limites;
- d'informer les entités et / ou les personnes désignées à cet effet de l'ampleur des dépassements et des actions correctrices qui sont proposées ou entreprises;

En termes d'outils informatiques, la banque dispose d'un système front-to-back Arpson avec des fonctionnalités de suivi des risques et de calcul des résultats. Le Pôle Contrôle des Risques de Marché a accès à ces informations et dispose d'outils complémentaires pour mener à bien ses analyses.

Principaux risques et dispositif de contrôle :

Les risques de marché ou risques de variation de prix, représentent les pertes potentielles suite à des mouvements adverses de cours, de prix ou de niveaux de truix

Risques de taux : Ils représentent les risques d'encourir des pertes suite aux variations du niveau absolu du taux d'intérêt, d'un spread entre deux courbes de taux ou de la déformation de la courbe. Il existe plusieurs composantes pour ce risque : risque directionnel, risque de pente et risque de base ou de spread.

Ce risque concerne le trading sur titres et la trésorerie. Il est encadré par un dispositif de limites quantitatives (VaR, Stress, nominal et sensibilités détaillées).

Risque de change : C'est le risque d'encourir des pertes suite aux variations du cours des devises étrangères par rapport à la monnaie de référence ou monnaie locale.

Le principe général de la mesure est d'obtenir des positions de change Spot équivalent de toutes les opérations en isolant le risque de change des autres risques. On utilise pour cela les valeurs actuelles nettes des flux.

Les positions sont encadrées par des limites réglementaires et des limites internes (VaR, Stress, nominal individuelles et globale, stop loss...).

Risques liés aux défauts : une part importante des risques pris par les établissements financiers sur les marchés se trouve liée aux événements de défauts (défaillance d'une ou plusieurs contreparties, risque de non-transfert...).

Les opérations de marché peuvent générer :

- · des risques de crédit pur,
- des risques de règlement/livraison,
- des risques de variation

Une transaction peut comporter un seul de ces risques ou une combinaison de deux ou trois. Une opération de change à terme génère des risques de variation et de livraison.

En effet, si l'un des intervenants fait défaut alors que l'autre contrepartie a déjà rempli ses propres obligations, à savoir ; livrer des fonds, alors la perte porte sur la totalité du montant (nominal) de la transaction (à la livraison), c'est le **risque de livraison** ou non concomitance des flux échangés.

Ce risque affecte le change (comptant et terme), les swaps de change (swaps de trésorerie ou cambiste). Pour les opérations sur titres (ferme ou temporaire), ce risque n'existe pas du fait que les transactions sont effectuées via un système DVP (Delevery Versus Payment).

Si par contre la défaillance intervient entre la négociation et la livraison, alors la perte potentielle correspond à la variation du cours de change entre le cours négocié et le cours prévalant sur le marché au moment où il faut trouver une nouvelle contrepartie de remplacement, il s'agit du coût de remplacement et c'est le **risque de variation**. Cette perte potentielle peut d'ailleurs se révéler être un gain!

Ce risque affecte le change à terme, les swaps de change (swaps de trésorerie ou cambiste) et les opérations de pensions. Le risque total est la somme des risques instantanés et potentiels. La mesure du risque de variation est obtenue à travers la valeur de remplacement courante (MtM ou valeur de marché) à laquelle est ajoutée une majoration add-on pour tenir compte des évolutions futures (dérive potentielle du MtM).

Ces risques sont encadrés par des **limites en volumes** individuelles sur les contreparties y compris les correspondants de la salle des marchés et accordées par la banque dans le cadre de l'étude de risque annuelle.

Une organisation des portefeuilles et centres de profits (découpage des activités par desk) en phase avec l'arborescence risques a été mise en place avec une séparation entre le banking book (ALM) et le Trading et ce, pour un meilleur pilotage des activités.

Pour cela, des deals internes entre les différents portefeuilles de la DMC ont été implémentés dans Arpson avec la définition des règles de prix de transfert interne sur les instruments de change et de taux. Ces deals concernent à la fois les opérations de financement/refinancement entre les différents desks de la Salle mais aussi le transfert de positions entre AI M et Salle des Marchés.

Le calcul des consommations de VaR (Value at Risk) du CDM est réalisé via l'outil de Consolidation du Groupe (Global View Risk) alimenté en données de risques de marché (vecteurs de sensibilités, positions de change, courbe de taux MAD) par les autils de CDM

Aussi, les stress globaux selon les méthodologies du Groupe sur ces activités sont calculés hebdomadairement via l'outil Groupe.

Enfin, les résultats quotidiens des activités de trading (sur bonds et sur le change) sont alimentés dans l'outil Groupe (CADRE) et la VaR fait l'objet d'un back-testing.

2.3 Risques Opérationnels

Le Crédit du Maroc a adopté la définition issue des recommandations de Bâle 2 pour le risque opérationnel. Il s'agit des pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus.

Dispositif de gestion des risques opérationnels mis en œuvre

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en place par la banque vise à identifier l'ensemble des sources de risques majeurs en vue de les couvrir (fraude interne, fraude externe, pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail, clients produits et pratiques commerciales, dommages aux actifs corporels, dysfonctionnements de l'activité et des systèmes, exécution livraison et gestion des processus).

1. Les principaux enjeux

- · La maîtrise du coût des risques opérationnels,
- · La Prévention des grands risques,
- · L'optimisation de la couverture des risques,
- L'intégration du triple impact réglementaire à savoir le pilotage par les fonds propres, la supervision réglementaire et la communication financière.

2. Les composantes du dispositif

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en œuvre s'articule autour de quatre composantes:

La Composante organisationnelle :

La surveillance des risques opérationnels est confiée à une entité relevant des Risques et contrôles permanents, structure faîtière du dispositif de contrôle interne de la banque.

Le système d'audit interne vérifie périodiquement que le dispositif de gestion des risques opérationnels est mis en œuvre avec efficacité au niveau de l'ensemble de l'établissement.

Le Directoire assure un suivi régulier de la situation des risques via le Comité de Contrôle Interne présidé par le Président du Directoire.

Le Conseil de Surveillance, via le Comité d'Audit et des Risques, est informé des risques importants et s'assure de la prise en compte de ces risques.

La composante qualitative :

Elle permet d'évaluer et de prévenir les risques à travers la cartographie des risques opérationnels.

La composante quantitative :

Elle permet de mesurer et surveiller le coût du risque et les incidents a travers le suivi des pertes et la mise en place d'un dispositif d'alerte.

La composante d'allocation de fonds propres :

Par prudence, l'établissement a retenu une allocation des fonds propres basée sur la méthode (indicateurs de base) avec l'objectif d'évoluer rapidement vers la méthode (standard).

3. Sécurité des systèmes d'information

La sécurité des systèmes d'informations est assurée avec la mise en place d'une politique de sécurité et d'un dispositif de contrôle permanent. Des tests annuels d'intrusions et de vulnérabilité, ainsi que des évaluations de la sécurité des systèmes d'informations sont réalisés.

4. Plan de Continuation des Activités

Pour assurer la continuité des activités de la banque en cas de sinistre, l'établissement dispose d'un Plan de Continuité d'Activités, composé :

- d'un Plan de Secours informatique pour secourir les services informatiques critiques,
- d'un Plan de Repli Utilisateurs avec aménagement d'un site de repli devant servir en cas de sinistre,
- · d'un dispositif de gestion de crise,
- d'un dispositif de continuité d'activité spécifique au scénario de pandémie grippale.

Ce PCA est régulièrement testé et amélioré.

5. Prestations de services essentielles externalisées

Elles sont encadrées par un dispositif spécifique.

Les Conventions de services comprenant des indicateurs de qualité ont permis à l'établissement d'intégrer le suivi de ces activités dans le dispositif de contrôle interne.

2.4 Gestion Actif - Passif

La démarche de la gestion Actif-Passif (ALM) est une démarche d'identification, de mesure, de contrôle et de couverture des risques financiers pouvant affecter le bilan de la banque.

Il s'agit principalement des risques de liquidité, de taux et de change.

Gouvernance

Au Crédit du Maroc, la gestion Actif-Passif est assurée par la fonction ALM qui rapporte à la Direction Finances Groupe et au comité ALM.

Risque de taux d'intérêt global

C'est le risque de voir les résultats de la banque

affectés défavorablement par les mouvements de taux d'intérêt. Ces mouvements ont une influence sur les rémunérations et les coûts générés par les produits et instruments financiers (actifs, passifs et instruments de hors bilan), dont dispose la banque. En conséquence, leurs mouvements ont un impact direct sur le résultat généré mais aussi sur la valeur actuelle des différents revenus futurs.

Il convient donc d'appréhender correctement la manière dont les mouvements de la courbe des taux peuvent impacter les marges de la banque.

L'approche en taux a pour objectif de mesurer in fine, l'exposition des résultats de la banque aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Elle s'intéresse donc exclusivement aux encours dont les taux resteront fixes sur une période donnée ; les encours corrélés aux taux du marché n'étant pas exposés à ce type de risque.

Un dispositif d'encadrement et de contrôle a été mis en place au Crédit du Maroc. Des limites en volume ont été fixées. Elles sont basées sur le calcul de gaps de taux, définis comme étant la différence entre les ressources et les emplois par maturité exposés au risque de taux.

Le risque de liquidité

Il représente pour la banque l'éventualité de ne pas pouvoir faire face, à un instant donné, à ses engagements ou à ses échéances. Le risque de liquidité se traduit donc à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements.

Il apparaît lorsque des besoins inattendus sont subis par la banque et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

Le risque de liquidité se situe à trois niveaux :

- Funding risk: risque qui se traduit par la nécessité d'obtenir de nouvelles ressources lorsqu'une des ressources dont la banque disposait par le passé n'est plus disponible (par exemple lors de retrait massif sur les dépôts à vue).
- Time risk : risque qui apparaît lorsque la banque ne peut obtenir des rentrées d'argent pourtant attendues (par exemple, incapacité de remboursement d'un prêt par un client).
- Call risk : risque relatif à l'obtention de nouvelles ressources (suite par exemple à des emprunts importants sur des lignes de crédits).

L'approche en liquidité met en évidence la situation de transformation de la banque. Elle permet de mesurer les besoins de funding à court, moyen et long terme ou l'importance des excédents de liquidité à replacer par type de maturité.

Tous les produits de bilan sont traités en fonction de leur échéance finale, sans tenir compte de la nature du taux

Afin de mieux appréhender la gestion de la liquidité courante du Crédit du Maroc, un comité mensuel de coordination de trésorerie a été mis en place. Par ailleurs, le comité ALM a défini des limites visant à encadrer le déficit de la trésorerie résiduelle. Un programme d'émission de certificats de dépôt a également été lancé depuis 2007 afin de mieux accompagner le plan de développement de la banque.

Conventions d'écoulement :

Les conventions ALM sont destinées à prendre en compte des phénomènes économiques ou comportementaux hautement probables permettant d'affiner l'analyse du risque. Un dossier exhaustif de documentation des conventions a été élaboré et puis validé par le comité ALM.

Le Crédit du Maroc procède à des mises à jour régulières des conventions. Celles-ci sont nécessaires dans la mesure où elles garantissent une meilleure adéquation de l'analyse avec l'évolution du marché et des comportements de la clientèle. Ces mises à jour visent également se conformer davantage à la réglementation en vigueur, notamment en matière de taux d'intérêt (Modallités d'indexation des taux révisables et des taux réglementés).

Système de mesure :

Le pilotage des risques financiers est géré par ATLAS, outil développé en collaboration avec le Groupe Crédit Agricole S.A.. Il est opérationnel depuis 2008.

3.Application des recommandations du Comité de Bâle

Depuis 1974, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, créé à l'initiative des banques du G 10, a institué un corpus de règles prudentielles destinées à garantir la solidité et la stabilité du système bancaire international.

Au fil des années, ce dispositif a montré ses limites et ses faiblesses pour encadrer une activité bancaire en perpétuelle évolution. Le besoin d'un dispositif plus complet est apparu pour prévenir les nouveaux risques.

Ainsi est né l'accord « Bâle 2 » sous la présidence de l'Américain Mc Donough, qui repose sur 3 piliers :

Pilier 1: Calcul des exigences minimales en fonds propres. Il couvre trois types des risques : Risque

de crédit, Risque opérationnel et Risque de marché. Plusieurs méthodes sont proposées aux banques selon les risques, notamment « standard » et « notation interne », pour les risques de crédit, « indicateur de base », « standard » et « standard avancé », pour le risque opérationnel.

Pilier 2: Dispositif sur les processus de surveillance des risques et l'adéquation des fonds propres internes.

Pilier 3: Dispositif sur la discipline de marché imposant une transparence accrue en matière d'information sur les publications financières et sur les risques.

Dès la publication des textes par le Régulateur, le Crédit du Maroc a engagé un chantier de mise en conformité avec les dispositions réglementaires.

Pour le pilier 1, le Crédit du Maroc a opté pour la méthode (standard) en ce qui concerne le risque de crédit, la (Méthode de base) pour le risque opérationnel.

La banque a engagé un large chantier pour lui permettre de produire dans les délais impartis par le Régulateur, le ratio de solvabilité aux nouvelles normes. Pour cela, elle a acquis, un calculateur « Fermat » qui est production depuis la fin 2007.

Parallèlement la banque a engagé les chantiers relatifs au pilier 2, pour l'application des textes réglementaires de la Banque Centrale.

4. Perspectives

Le Crédit du Maroc, en étroite relation avec le Groupe CA.SA, compte mettre en oeuvre les dispositions les plus avancées de « Bâle 2 », qui entraîneront de profonds changements dans la conduite des activités.

Ces changements visent notamment à :

- · Adapter la politique d'allocation des fonds propres aux activités,
- Mieux prendre en compte les évolutions dans les processus d'octroi (consommation des Fonds propres, rentabilité, coût du risque, etc.),
- Mettre à niveau la gestion opérationnelle des risques,
- Garantir la fiabilité des informations sur les risques, etc.

Les processus impactés ont été identifiés et les chantiers nécessaires à leur adaptation seront engagés selon un planning établi par un groupe projet et validé par un Comité de pilotage dédié et présidé par le Président du Directoire.

COÛT DU RISQUE (2.1)

| | | (En milliers de DA) |
|--|------------|---------------------|
| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
| Dotations aux provisions | -788 290 | -620 033 |
| Provisions pour dépréciation des prêts et créances | -644 145 | -596 973 |
| Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux) | - | |
| Provisions engagements par signature | -94 664 | -10 906 |
| Autres provisions pour risques et charges | -49 482 | -12 128 |
| Reprises de provisions | 218 803 | 176 671 |
| Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances | 204 416 | 155 100 |
| Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux) | - | - |
| Reprises de provisions engagements par signature | - | _ |
| Reprises des autres provisions pour risques et charges | 14 387 | 21 571 |
| Variation des provisions | -196 927 | -155 062 |
| Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes) | - | <u> </u> |
| Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | - | _ |
| Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées | -7811 | -6 556 |
| Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées | -204 747 | -160 420 |
| Décote sur les produits restructurés | - | <u> </u> |
| Récupérations sur prêts et créances amorties | 16 834 | 14 368 |
| Pertes sur engagement par signature | - | - |
| Autres pertes | -1202 | -2 480 |
| Coût du risque | -766 414 | -598 424 |

MARGE D'INTÉRÊTS (2.2)

(En milliers de DH)

| | 31/12/2015 | | | | 31/12/2014 | | |
|--|------------|---------|-----------|-----------|------------|-----------|--|
| | Produits | Charges | Net | Produits | Charges | Net | |
| Opérations avec la clientèle | 2 147 240 | 521853 | 1 625 387 | 2 246 054 | 633 495 | 1 612 559 | |
| Comptes et prêts/emprunts | 2 036 836 | 519 034 | 1 517 802 | 2 112 245 | 632 720 | 1 479 524 | |
| Opérations de pensions | 13 330 | 1964 | 11 366 | 27 610 | 220 | 27 390 | |
| Opérations de location-financement | 97 073 | 855 | 96 218 | 106 200 | 555 | 105 645 | |
| Opérations interbancaires | 108 956 | 20 417 | 88 539 | 158 128 | 18 061 | 140 067 | |
| Comptes et prêts/emprunts | 59 703 | 20 417 | 39 286 | 60 075 | 18 061 | 42 015 | |
| Opérations de pensions | 49 253 | - | 49 253 | 98 053 | - | 98 053 | |
| Emprunts émis par le Groupe | - | 146 068 | -146 068 | - | 205 126 | -205126 | |
| Instruments de couverture de résultats futurs | - | - | - | - | - | - | |
| Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux | - | - | - | - | - | - | |
| Portefeuille de transactions | - | - | - | - | - | - | |
| Titres à revenu fixe | - | - | - | - | - | - | |
| Opérations de pensions | - | - | - | - | - | - | |
| Prêts/emprunts | - | - | - | - | - | - | |
| Dettes représentées par un titre | - | - | - | - | - | - | |
| Actifs disponibles à la vente | 163 450 | - | 163 450 | 134 146 | - | 134 146 | |
| Actifs détenus jusqu'à échéance | - | - | - | - | - | - | |
| TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS | 2 419 646 | 688 339 | 1 731 307 | 2 538 329 | 856 682 | 1 681 647 | |

COMMISSIONS (2.3)

(En milliers de DH)

| LIBELLE | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|------------|------------|
| Titres | 4 490 | 4 154 |
| Emission | 1 120 | 1830 |
| Transmission d'ordres | 1860 | 1 595 |
| Autres | 1 510 | 730 |
| Compensation et règlement-livraison | - | - |
| Gestion d'actifs conservation fiduciaire | 21 552 | 21 669 |
| Gestion d'actifs | 14 462 | 14 788 |
| Conservation | 7 091 | 6 881 |
| Engagements de prêt | 12 803 | 16 322 |
| Gestion des moyens de paiement | 132 502 | 127 084 |
| Ingénierie financière | - | - |
| Autres | 177 123 | 174 623 |
| Total produits d'honoraires et de commissions | 348 470 | 343 853 |
| Conservation | 1985 | 2 111 |
| Compensation et règlement-livraison | - | - |
| Autres | 29 028 | 27 660 |
| Total charges d'honoraires et de commissions | 31 013 | 29 771 |

GAINS ET PERTES SUR AUTRES ACTIFS (2.4)

(En milliers de DH)

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|------------|------------|
| Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation | 13 | -1648 |
| Plus values de cession | 81 | 439 |
| Moins value de cession | -68 | -2 087 |
| Titres de capitaux propres consolidés | - | - |
| Plus values de cession | - | - |
| Moins value de cession | - | - |
| Gains ou pertes sur autres actifs | 13 | -1648 |
| | | |

ENGAGEMENTS DE PRÊTS, GARANTIES FINANCIÈRES ET AUTRES ENGAGEMENTS AU 31/12/2015

(En milliers de DH)

| | (En milliers de DH |
|--|---------------------|
| | Montants notionnels |
| Engagements de prêt | 31/12/2015 |
| Donnés: | 13 056 071 |
| Administrations centrales | |
| Etablissements de crédit | 47 194 |
| Institutions non établissements de crédit | - |
| Grandes entreprises | 12 471 878 |
| Clientèle de détail | 536 999 |
| Reçus: | - |
| Garanties financières | |
| Données : | 5 661 140 |
| Administrations centrales | - |
| Etablissements de crédit | 3 762 372 |
| Institutions non établissements de crédit | - |
| Grandes entreprises | 1 879 139 |
| Clientèle de détail | 19 630 |
| Reçues: | 3 285 679 |
| Administrations centrales | |
| Etablissements de crédit | 3 285 679 |
| Institutions non établissements de crédit | |
| Grandes entreprises | |
| Clientèle de détail | |
| Dérivés de crédit reçus | - |
| Autres engagements | |
| Donnés | |
| Reçus | |
| Engagements et garanties financières en défaut | |
| - Engagements de prêt donnés : | |
| - Garanties financières données : | |
| - Autres engagements donnés à une autre contrepartie : | |

INFORMATION SECTORIELLE

(En milliers de DH)

| Libelié | Banque de détail, de financement et assurance | Leasing & Factoring | Total |
|---------------------------|--|---------------------|------------|
| Marge d'intérêts | 1 694 102 | 37 205 | 1731307 |
| Marge sur commissions | 317 598 | -141 | 317 457 |
| Produit net bancaire | 2 051 290 | 44 729 | 2 096 019 |
| Charges de fonctionnement | -989 766 | -18 069 | -1 007 836 |
| Résultat d'exploitation | 109 829 | 25 076 | 134 905 |
| Résultat net | 92 755 | -16 347 | 76 408 |
| Résultat net part groupe | 92 755 | -10 898 | 81 857 |

Le Crédit du Maroc, filiale du Groupe Crédit Agricole S.A., exerce les métiers principaux suivants : le Réseau, le Développement et la Grande Clientèle.

RESEAU

Le réseau couvre l'ensemble du territoire avec une organisation multi-marché favorisant la proximité client et l'efficacité opérationnelle. Il s'appuie sur 323 agences, 10 centres d'affaires, 3 représentations à l'International et 10 espaces Maskane, destinés aux clients particuliers, professionnels et TPE, en plus de dix centres d'affaires pour les clients PME-PMI. L'ensemble est organisé en 9 directions régionales avec un staff renforcé pour plus de proximité avec le client.

La Banque Privée, dispositif spécifique à la clientèle haut de gamme, offre des solutions financières sur-mesure adaptées à cette catégorie de clients, qui sont accompagnées d'un suivi et d'un conseil professionnel de qualité en termes de placements et de transmission de patrimoine.

GRANDE CLIENTELE

 $La banque de la Grande \, Entre prise \, est \, organis \'ee \, par$

secteur d'activité pour plus de professionnalisme, elle couvre ainsi les domaines suivants :

- L'ingénierie financière, qui apporte un conseil professionnel sur des sujets spécialisés de fusion & acquisitions, d'origination d'opérations de marchés, et de financements structurés.
- Le secteur des services, qui couvre les institutionnels et les sociétés de financement, apporte son expertise à ce segment de clientèle exigeant.
- ${\boldsymbol \cdot}$ Le secteur de l'immobilier et du BTP, qui assure la

constitution et le suivi d'un portefeuille de clientèle de promoteurs immobiliers, de professionnels du tourisme, et couvre les besoins des grandes entreprises du BTP.

- · Le secteur de l'industrie, s'occupe des activités relevant de l'industrie mécanique et métallurgique, de l'énergie, la chimie et industrie pharmaceutique.
- · Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, qui, dans une optique d'accompagnement du secteur agricole au Maroc, finance l'agriculture et l'agro-alimentaire et assure à sa clientèle grandes entreprises un conseil spécialisé et le financement de ses projets.
- · Le secteur des multinationales, qui couvre l'ensemble des opérateurs multinationales quel que soit leur activité, et notamment les filiales des clients du Groupe Crédit Agricole France.

DEVELOPPEMENT

Le développement comporte le Marketing et Marchés, l'International et les Métiers spécialisés.

Le Marketing et Marchés vient en appui au réseau et à la grande clientèle pour assurer une expertise par marché, une spécialisation des actions et une structuration de l'offre de produits et de services par segment de clientèle.

L'international, regroupe les métiers de l'Offshoring, les activités de marchés et les Relations Internationales, concentre un savoir-faire reconnu, dans les opérations internationales bancaires et para-bancaires.

CRÉDIT DU MAROC PATRIMOINE

Crédit du Maroc Patrimoine est la filiale chargée de la création, la mise en marché et la commercialisation des OPCVM auprès de ses clients ainsi que les clients du Crédit du Maroc à travers un programme de formation et d'animation dédié à tous les réseaux.

CRÉDIT DU MAROC ASSURANCE

Filiale de courtage d'assurances et de réassurance toutes branches, elle est chargée de la commercialisation des produits d'assurances dommages et du développement de l'activité bancassurance en collaboration avec les différents marchés de la banque.

CRÉDIT DU MAROC CAPITAL

Crédit du Maroc Capital, société de bourse, agit en tant qu'intermédiaire boursier et dépositaire agréé.

CREDIT DU MAROC LEASING & FACTORING

Crédit du Maroc Leasing et Factoring apporte, à travers sa branche Leasing, des solutions de financement en crédit bail mobilier et immobilier à destination des entreprises et professionnels marocains. À cet effet, Crédit du Maroc Leasing et Factoring bénéficie de l'expertise de Crédit Agricole Leasing et Factoring en France et s'appuie sur le réseau national de distribution de la banque Crédit du Maroc

Crédit du Maroc Leasing et Factoring met à la disposition de ses clients des équipes expérimentées et des solutions performantes dans le cadre d'une relation de proximité.

Le Crédit du Maroc, à travers sa filiale Crédit du Maroc Leasing et Factoring, offre ses produits d'Affacturage, et ce pour mieux satisfaire les besoins de financement de la clientèle des entreprises.

L'offre d'Affacturage permet d'apporter aux entreprises une solution sécurisée de gestion et de financement de leurs créances clients. CDM Leasina et Factoring capitalise sur l'expertise d'Eurofactor, Groupe Crédit Agricole S.A, et dispose d'une équipe spécialisée en Affacturage pour conseiller les clients sur l'offre adéquate pour financer leur poste client et sécuriser leur trésorerie.

CRÉDIT DU MAROC OFF-SHORE

Crédit du Maroc Offshore - Banque Offshore - a pour mission principale le financement en devises à court, moyen et long terme des sociétés non résidentes implantées dans les zones franches, et assure également tous les traitements de sa clientèle en offshore afférents aux transferts émis et recus, ainsi que les opérations de change. Elle accompagne aussi tous les investisseurs étrangers désireux de s'implanter au Maroc.

Les activités du Crédit du Maroc Offshore -banque offshore - sont certifiées qualité ISO 9001 version 2008 par le bureau Veritas.

PRÊTS ET CRÉANCES (3.2)

| 31/12/2015 | Actifs non dépréciés (1) | Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale) (2) | (Dépréciations individuelles) | (Dépréciations collectives) | Valeur nette comptable totale |
|---|-----------------------------|---|-------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| Prêts et créances | | | | | |
| Instruments de dette | 78 390 | - | - | - | 78 390 |
| Administrations centrales | - | - | - | - | - |
| Etablissements de crédit | 78 390 | - | - | - | 78 390 |
| Institutions non établissements de crédit | - | - | - | - | - |
| Grandes entreprises | - | - | - | - | - |
| Clientèle de détail | - | - | - | - | - |
| Prêts et avances | 40 274 592 | 4 933 766 | 3 455 897 | 181 714 | 41 570 747 |
| Administrations centrales | - | - | - | - | - |
| Etablissements de crédit | 4 580 728 | - | - | - | 4 580 728 |
| Institutions non établissements de crédit | 2 935 862 | 447 780 | 144 049 | 22 529 | 3 217 065 |
| Grandes entreprises | 16 797 640 | 1 191 425 | 881 458 | 118 367 | 16 989 240 |
| Clientèle de détail | 15 960 363 | 3 294 560 | 2 430 390 | 40 819 | 16 783 714 |
| Total | 40 352 983 | 4 933 766 | 3 455 897 | 181714 | 41 649 137 |

| 31/12/2014 | Actifs non dépréciés (1) | Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale) (2) | (Dépréciations individuelles) | (Dépréciations collectives) | Valeur nette comptable totale |
|---|-----------------------------|---|-------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| Prêts et créances | · | | | | |
| Instruments de dette | 91742 | - | - | - | 91742 |
| Administrations centrales | 91742 | - | - | - | 91742 |
| Etablissements de crédit | | - | - | - | - |
| Institutions non établissements de crédit | - | - | - | - | - |
| Grandes entreprises | - | - | - | - | - |
| Clientèle de détail | - | - | - | - | - |
| Prêts et avances | 39 825 644 | 4 693 440 | 3 089 338 | 142 078 | 41 287 668 |
| Administrations centrales | - | - | - | - | - |
| Etablissements de crédit | 6 245 432 | - | - | - | 6 245 432 |
| Institutions non établissements de crédit | 3 775 833 | 928 916 | 529 694 | 23 420 | 4 151 635 |
| Grandes entreprises | 16 036 370 | 1 469 363 | 997 617 | 82 714 | 16 425 402 |
| Clientèle de détail | 13 768 009 | 2 295 161 | 1 562 027 | 35 945 | 14 465 199 |
| Total | 39 917 387 | 4 693 440 | 3 089 338 | 142 078 | 41 379 411 |

⁽¹⁾ Inclut les actifs dépréciés collectivement (2) Valeur comptable brute des actifs dépréciée individuellement

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE (3.3)

31/12/2015

Instruments de capitaux propres

Instruments de dette

Administrations centrales

Etablissements de crédit

crédit
Grandes entreprises
Clientèle de détail

Institutions non établissements de

Juste valeur des actifs non dépréciés

22 242

4 160 465

4 000 509

159 955

41 662

(En milliers de DH)

| (Littimiers de Diti) | | | | | |
|----------------------|-------------------------------------|--|--|--|--|
| nt iation | Valeur comptable nette totale | | | | |
| 8 003 | 63 904 | | | | |
| - | 4 160 465 | | | | |
| - | 4 000 509 | | | | |
| - | 159 955 | | | | |
| | | | | | |

| | | | | (En milliers de DH) |
|---|---|---|----------------------|-------------------------------------|
| 31/12/2014 | Juste valeur des actifs non dépréciés | Juste valeur des actifs dépréciés | Dont dépréciation | Valeur comptable nette totale |
| Instruments de capitaux propres | 31 313 | 36 745 | -8 003 | 68 058 |
| Instruments de dette | 3 156 636 | - | - | 3 156 636 |
| Administrations centrales | 2 122 866 | - | - | 2 122 866 |
| Etablissements de crédit | 1 033 771 | - | - | 1 033 771 |
| Institutions non établissements de crédit | - | - | - | - |
| Grandes entreprises | - | - | - | - |
| Clientèle de détail | - | - | - | - |
| TOTAL | 3 187 949 | 36 745 | -8 003 | 3 224 694 |

PLACEMENTS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE (3.4)

(En milliers de DH)

| | | | (dépréciations | Valeur nette co | omptable totale | |
|---|----------------------|-----|----------------|------------------|-----------------|------------|
| | Actifs non deprecies | | individuelles) | collectives) (*) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
| Placements détenus jusqu'à leur échéance | · | | | | | |
| Instruments de dette | | | | | | |
| Administrations centrales | | | | 1 | | |
| Etablissements de crédit | | | | | | |
| Institutions non établissements de crédit | | | 1 1 | 1 , | | |
| Grandes entreprises | | | | | | |
| Clientèle de détail | | 1 4 | | | | |
| Prêts et avances | | N | | | | |
| Administrations centrales | | 1 | | | | |
| Etablissements de crédit | | | | | | |
| Institutions non établissements de crédit | | | | | | |
| Grandes entreprises | | | | | | |
| Clientèle de détail | | | | | | |
| Total | | | | | | |

INFORMATIONS SUR LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (3.5)

(En milliers de DH)

| 31/12/2015 | Valeur comptable (si différente de la juste valeur) | Juste valeur comptabilisée ou fournie dans les états financiers | Dont déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché | Dont montant comptabilisé en résultat selon une technique de valorisation pendant la période |
|--|---|---|---|--|
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction | - | - | NA | - |
| Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat | - | 2 186 475 | NA . | 41 264 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | - | 4 224 369 | 42 318 | - |
| Prêts et créances | - | - | | - |
| Placements détenus jusqu'à leur échéance | - | - | | - |
| Autres actifs financiers | - | - | | - |
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction | - | - | NA | - |
| Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat | - | 6 308 | | -2 925 |
| Passifs financiers au coût amorti | - | - | | - |
| Autres passifs financiers | - | - | | - |

| 31/12/2014 | Valeur comptable (si différente de la juste valeur) | Juste valeur comptabilisée ou fournie dans les états financiers | Dont déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché | Dont montant comptabilisé en résultat selon une technique de valorisation pendant la période |
|--|---|---|---|--|
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction | - | - | NA | - |
| Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat | - | 1 134 052 | INA. | 90 261 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | - | 3 224 694 | 34 114 | - |
| Prêts et créances | - | - | | - |
| Placements détenus jusqu'à leur échéance | - | - | | - |
| Autres actifs financiers | - | - | | - |
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction | - | - | NA | - |
| Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat | - | 8 243 | | -6 207 |
| Passifs financiers au coût amorti | - | - | | - |
| Autres passifs financiers | - | - | | <u> </u> |

IMMOBILLISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (3.6)

| | 31/12/ | 2015 | 31/12/2014 | | |
|---|---|---|---|---|--|
| | Terrains et bâtiments occupés par le propriétaire (immo d'exploitation) | Valeur comptable totale (de toutes les immo corporelles) | Terrains et bâtiments occupés par le propriétaire (immo d'exploitation) | Valeur comptable totale (de toutes les immo corporelles) | |
| Pertes de valeur comptabilisées en résultat | - | - | - | - | |
| Reprises de pertes de valeur en résultat | - | - | - | - | |
| Solde de clôture | 537 043 | 2 211 314 | 507 034 | 2 117 371 | |
| Cumul des dépréciations | - | - | - | - | |
| Cumul des amortissements | 398 907 | 846 679 | 370 827 | 772 768 | |
| Actifs détenus dans le cadre d'un contrat de location-financement | - | - | - | - | |
| Actifs loués en location-simple | - | - | - | - | |

PROVISIONS PASSIF (3.7)

(En milliers de DH)

| | Risques légaux et fiscaux | Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi | Engagements de prêts et garanties (Les EPS) | Contrats déficitaires | Autres provisions | Valeur comptable totale |
|---|------------------------------|--|---|--------------------------|----------------------|----------------------------|
| Solde d'ouverture | 51098 | 115 482 | 109 752 | - | 13 779 | 290 112 |
| Dotations | 17 800 | 6 567 | 94 664 | - | 24 452 | 143 483 |
| Montants utilisés | 876 | 14 260 | - | - | 1 789 | 16 925 |
| Montants non utilisés repris au cours de la période | 7 882 | 10 | - 1 | - | 3 938 | 11 830 |
| Autres mouvements | - | -5 889 | - | - | 8 | -5 881 |
| Solde de clôture | 60 139 | 101 891 | 204 416 | - | 32 513 | 398 959 |

INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT

Les contrats de Leasing sont classés en tant que contrats de location financement. La quasi totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété est transférée au preneur locataire.

Le contrat de location donne au preneur l'option d'acheter l'actif à un prix suffisamment inférieur

à sa juste valeur à la date à laquelle l'option peut être levée. En effet, la valeur résiduelle est de 1% du montant de financement pour le mobilier et de 10% pour l'immobilier.

La durée du contrat de location couvre la majeure partie de la vie économique de l'actif loué. La valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève à la totalité de la juste valeur de l'actif loué.

Dans le bilan, les actifs donnés en location sont comptabilisés comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

(En milliers de DH)

| | Pour le Bailleur | | | | | | | |
|------------------|------------------------------|--|--------------------------------|---|--|--|--|--|
| Durée résiduelle | Investissement brut total | Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location | Produits financiers non acquis | Correction de valeur cumulée des paiements minimaux au titre de la location non recouvrables | | | | |
| ≤1an | 604 730 | 508 651 | 96 080 | 580 178 | | | | |
| >1an≤5ans | 1 101 839 | 982 594 | 119 245 | 1 022 334 | | | | |
| > 5 ans | 139 831 | 123 984 | 15 847 | 126 970 | | | | |
| TOTAL | 1 846 401 | 1 615 229 | 231 172 | 1729 482 | | | | |

IMPOTS EXIGIBLES ET DIFFERES

(En milliers de DH)

| Impôts courants et impôts différés | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|------------|------------|
| Impôts courants | 142 477 | 82 687 |
| Impôts différés | 107 506 | 65 498 |
| Actifs d'impôts courants et différés | 249 984 | 148 185 |
| Impôts courants | 2 528 | 5 313 |
| Impôts différés | 198 415 | 167 483 |
| Passifs d'impôts courants et différés | 200 943 | 172 797 |
| Charge d'impôts courants | 65 038 | 138 080 |
| Charge nette d'impôts différés de l'exercice | -6 528 | 8 389 |
| Charges nette de l'impôt sur les bénéfices | 58 510 | 146 469 |

| Le taux effectif d'impôt | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|-----------------------------------|------------|------------|
| Résultat net | 76 408 | 240 081 |
| Charges d'impôt sur les bénéfices | 58 510 | 146 450 |
| Taux d'impôt effectif moyen en % | 43,37% | 37,89% |

| Analyse du taux effectif d'impôt | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|------------|------------|
| Taux d'impôt en vigueur en % | 37% | 37% |
| Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères | - | - |
| Imposition forfaitaire | - | - |
| Différences permanentes | - | - |
| Changement de taux | - | - |
| Déficit reportable | - | - |
| Autres éléments | 6,37% | 0,89% |
| Taux d'impôt effectif moven | 43.37% | 37.89% |

EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2015

Au 31 décembre 2015, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

| Actionnaires | Nombre d'actions | % du capital | % des droits de vote |
|----------------------------|---------------------|-----------------|-------------------------|
| A - ACTIONNAIRES MAROCAINS | | | |
| WAFA ASSURANCE | 1 163 254 | 10,69 | 10,69 |
| AUTRES | 1 154 496 | 10,61 | 10,61 |
| B - ACTIONNAIRES ETRANGERS | | | |
| CREDIT AGRICOLE S.A. | 8 563 464 | 78,70 | 78,70 |
| Total | 10 881 214 | 100,00 | 100,00 |

La valeur nominale des actions est de 100 DH. Ces actions sont entièrement libérées. A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement ou indirectement 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2015, le conseil de surveillance décide de proposer aux actionnaires un dividende net par action de 8 DH, payable en numéraire.

| | 2015 | 2014 | 2013 |
|--|------|-------|-------|
| Dividendes (en dirhams) | | | |
| Dividende par action | 8,00 | 22,00 | 27,00 |
| Résultat net par action (en dirhams) | | | |
| Résultat net part du groupe par action | 7,52 | 22,27 | 26,95 |

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

| | | | | | | (Littimilers de Diti) |
|---|---------------|---------------|--|--|----------------------|-----------------------|
| Montants à payer aux parties liées et montants à en recevoir | Société-mère | Filiales | Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère | Entités contrôlées par la même société mère | Autres parties liées | Total |
| Actifs : prêts et avances | 1 526 332 657 | 1 336 187 763 | - | - | - | 2 862 520 420 |
| Instruments de capitaux propres | | - | _ | - | - | <u> </u> |
| Autres créances | - | 49 029 | - | - | - | 49 029 |
| Total des actifs | 1 526 332 657 | 1336236792 | - | - | - | 2 862 569 449 |
| Passifs : dépôts et emprunts | 1 336 187 763 | 1 526 332 657 | - | - | - | 2 862 520 420 |
| Autres passifs financiers | - | - | - | - | - | - |
| Titres de dette | _ | - | - | - | - | - |
| Passifs subordonnés | - | - | - | - | - | - |
| Paiements fondés sur des actions | = | - | - | - | - | - |
| Autres passifs | 35 086 203 | 49 029 | - | - | - | 35 135 232 |
| Total des passifs | 1 371 273 966 | 1 526 381 686 | - | - | - | 2 897 655 652 |
| Garanties émises par le groupe | 658 302 955 | - | - | - | - | 658 302 955 |
| Garanties reçues par le groupe | - | 658 302 955 | - | - | - | 658 302 955 |
| Dépréciations des créances douteuses | - | - | - | _ | _ | _ |

| Charges et produits générés par des transactions entre parties liées | Société-mère | Filiales | Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère | Entités contrôlées par la même société mère | Autres parties liées | Total |
|---|--------------|------------|--|--|----------------------|-------------|
| Total des charges dont : | 4 116 622 | 68 443 753 | - | - | - | 72 560 375 |
| Charges d'intérêts | 1386 620 | 65 877 495 | - | - | - | 67 264 115 |
| Honoraires et commissions | 578 200 | 145 282 | - | - | - | 723 482 |
| Autres charges | 2 151 802 | 2 420 976 | - | - | - | 4 572 778 |
| Total des produits dont : | 105 856 898 | 9 483 564 | - | - | - | 115 340 462 |
| Produits d'intérêts | 65 877 495 | 1386 620 | - | - | - | 67 264 115 |
| Honoraires et commissions | 145 282 | 578 200 | - | - | - | 723 482 |
| Autres produits | 4 747 918 | 4 478 744 | _ | - | - | 9 226 662 |
| Produits de dividendes | 35 086 203 | 3 040 000 | - | = | - | 38 126 203 |

AVANTAGES AU PERSONNEL

L'engagement actualisé est calculé selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles, des augmentations de salaires, de l'âge de départ en retraite, de la mortalité, de la rotation du personnel ainsi que des taux d'actualisation.

Les modifications d'hypothèses actuarielles, ou la différence entre ces hypothèses et la réalité, donnent lieu à des écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi et qui sont comptabilisés en capitaux propres selon la méthode du SORIE, par contre, pour les avantages à long terme et les indemnités de fin de contrat de travail, ils continueront à être comptabilisés directement en résultat.

Le calcul est effectué par individu et la population est sélectionnée à la date de l'arrêté.

RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES:

Prime fin de carrière

- Prime servie aux collaborateurs au moment de leur départ en retraite ou en cas de décès.
- · L'ancienneté minimum requise est de 20 ans
- Le montant de la prime est calculé en fonction du salaire au moment de la retraite et d'un coefficient déterminé par le nombre d'années d'ancienneté.
- Le montant de l'engagement dépend :
- de l'évolution du salaire,
- du nombre d'années d'ancienneté,
- de la probabilité de survie (table de mortalité),
- de la probabilité de présence (turn over),
- du nombre d'années restant à la retraite et du taux d'actualisation.

Prime de Fidélité

- Prime servie aux collaborateurs à l'ancienneté de 15, 20, 25, 30, 35 et 45 ans
- Le montant de la prime est déterminé à partir d'un barème et du salaire au moment de l'octroi.
- Le montant de l'engagement dépend :
- de l'évolution du salaire,
- du nombre d'années d'ancienneté (barème),
- de la probabilité de survie (table de mortalité),
- de la probabilité de présence (turn over),
- du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation

Couverture Médicale

La CMIM, système de couverture médicale, est considérée comme un régime multi-employeurs à prestations définies. En l'absence d'informations suffisantes pour déterminer la part d'obligation qui revient au Crédit du Maroc, elle est traitée comptablement comme un régime à cotisations définies.

INDEMNITÉS DE FIN CONTRAT DE TRAVAIL

Indemnité de départ volontaire

- Régie par un protocole d'accord au niveau du GPBM, l'indemnité de départ volontaire permet aux salariés, et après accord du Directoire, de faire valoir leur droit à la retraite anticipée selon les critères d'éligibilité suivants :
- à partir de 50 ans révolus pour les femmes
- à partir de 55 ans révolus pour les hommes
- avoir une ancienneté minimum de 21 ans de service
- Le montant de l'indemnité est calculé en fonction du salaire au moment du départ et d'un barème basé sur l'âge du collaborateur.
- · Le montant de l'engagement dépend :
- de l'évolution du salaire,
- de l'âge au moment du départ (barème),
- de la proportion des collaborateurs intéressés par le départ volontaire,
- de la probabilité de survie (table de mortalité),
- de la probabilité de présence (turn over),
- du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation.

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|------------|------------|
| Provisions pour prime de fin carrière | 29 847 | 29 872 |
| Provisions pour indemnité de départ volontaire | 43 025 | 57 141 |
| Provisions pour prime de fidélité | 29 030 | 28 470 |
| Total | 101 902 | 115 482 |

| | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|-------------------------------|------------|------------|
| Taux d'actualisation | 3,37% | 3,52% |
| Taux d'évolution des salaires | 3,75% | 3,75% |

Il est à noter que le Crédit du Maroc a engagé, en 2013, une action d'envergure sur l'ensemble de son périmètre visant à optimiser sa performance sur tous les axes. Ce plan, pluriannuel, porte le nom de CAP2018.

En accompagnement de ce plan, et conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée relatives aux indemnités de cessation d'emploi, le Crédit du Maroc a inscrit sur les comptes de 2013 une provision couvrant l'estimation des frais que les actions induites par ce plan vont générer, notamment le coût d'accompagnement de départs volontaires de collaborateurs pour un montant global de 56 Millions de DH.

Cette inscription dans les comptes 2013 s'appuie notamment sur le fait que ce plan a été présenté au Conseil de Surveillance du 13 Décembre 2013, a fait l'objet de plusieurs communications internes à la banque, ainsi qu'en Comité d'Entreprise ou il a été notamment expliqué que :

- le Crédit du Maroc lance un plan de départ volontaire en accompagnement des projets d'amélioration de l'efficacité et de gain de productivité,
- le traitement se fera sur la base du volontariat selon les principes de la convention collective du GPBM.

COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS SOCIAUX

Le Groupe Crédit du Maroc a opté pour la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux engagements sociaux postérieurs à l'emploi (prime de fin de carrière) en capitaux propres selon la méthode du SoRIE (Statement Of Recognised Income and Expenses).

Les avantages au personnel entrant dans les catégories IAS 19 des autres avantages long terme (Prime de fidélité) et des indemnités de fin de contrat de travail (Prime de départ volontaire) continueront a être comptabilisés en résultat.

L'impact des écarts actuariels sur engagements sociaux à fin décembre 2015 se présente comme suit :

| | Brut | ID | Net |
|--|-------|--------|-------|
| Impact Compte de Résultat | | | |
| Dotation Provision Engagements Sociaux | 7 498 | -2 774 | 4 724 |
| Impact Capitaux Propres | | | |
| Gains et Pertes actuariels / avantages post emploi | 5 811 | -2 150 | 3 661 |

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (COMPTES CONSOLIDES)



47, rue Allal Ben Abdellah 20 000 Casablanca Maroc



GROUPE CREDIT DU MAROC

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE DU BILAN ET DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDÉS

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire du Crédit Du Maroc et ses filiales (Groupe Crédit Du Maroc) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie et l'état de variation des capitaux propres au terme de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 4.335.081, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 76.408.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire du bilan et compte de produits et charges consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Du Maroc arrêtés au 31 décembre 2015, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 1er mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton

Rachid Boumehraz Associé **PwCMaro**c

35, Rue Azir Bellal, Maârît 20330 - Casablanca T-+212 (bl.72399 89 to -Fax: +212 (bl.7239 88 70 AC (26916) TP: 35772761 + 01106706 - CNSS 7567045

Mohamed Rqibate Associé